

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 31 mai 2018

DCM N° 18-05-31-3

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

Les instructions comptables M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M49 pour le Service des Eaux, M4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

**1) Le résultat du Budget Principal**

Il est proposé d'affecter le résultat de 9 992 757,53 € (dont 696 128,79 € suite à la clôture du Budget Annexe des Eaux) :

- à une mise en réserve de 5 328 918,76 € pour financer les restes à réaliser en investissement,
- à un report à nouveau pour le solde, soit 4 663 838,77 € d'excédent net.

**2) Le résultat du Budget Annexe du Camping**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 330 389,19 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

**3) Le résultat du Budget Annexe des Zones**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 216 959,10 € à la couverture d'une partie du déficit d'investissement pour le même montant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU les Instructions Budgétaires M14, M4 et M49 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

VU la délibération du Compte Administratif 2017 du 31 mai 2018 ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Principal, y compris le résultat du Budget Annexe des Eaux clôturé, comme suit :

	<b>EUROS</b>
<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	<b>3 190 178,26</b> <i>dont 647 535,48 BA Eaux</i>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT</b> <b>6 802 579,27</b> <i>dont 48 593,31 BA Eaux</i> <b>DEFICIT</b>
<b><u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017 A AFFECTER</u></b>	<b>9 992 757,53</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	<b>0,00</b>
<b>Solde disponible :</b>	<b>9 992 757,53</b>
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	<b>5 328 918,76</b>
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>4 663 838,77</b>
<b><u>B) DEFICIT AU 31/12/2017</u></b>	<b>0,00</b>



		<b>EUROS</b>
<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)		<b>767 446,50</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b>	<b>1 449 512,60</b>
<b><u>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017 A AFFECTER</u></b>		<b>2 216 959,10</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
- à l'apurement partiel du déficit de la section d'investissement		<b>2 216 959,10</b>
<b>Solde disponible :</b>		<b>0,00</b>
affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves		<b>0,00</b>
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		<b>0,00</b>
<b><u>B) DEFICIT AU 31/12/2017</u></b>		<b>0,00</b>
<b><u>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</u></b>		<b>0,00</b>

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint de Quartiers Délégué,



Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 7

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**